

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 24 septembre 2015 (19ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL, Jean-Marc VERGNE et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. Patrick HAGER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN et Yvan BECKER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2015

POINT 1 - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR ET DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Pour faciliter l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite (PMR), la commune doit s'engager à réaliser des travaux. L'étude réalisée par le bureau d'études VERITAS détermine précisément les investissements nécessaires et les périodes de réalisation, à savoir un montant estimatif de 38 700.00 € sur une période totale de 6 ans.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer auprès de M. le Préfet la demande d'approbation de l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée).

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- d'accepter l'Agenda d'accessibilité programmée relatif aux bâtiments communaux recevant du public, tel que joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire pour l'accomplissement de cet agenda et de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

POINT 2 - BILAN DE LA PISCINE

M. Laurent WAGNER, Adjoint responsable de la piscine, présente le bilan de la saison 2015 : 37 journées d'ouverture sur 43 dont 6 jours de fermeture hebdomadaire, avec une dépense totale de 8 711.92 €, comprenant les charges courantes (eau, électricité...), la rémunération de la surveillante de baignade, l'entretien, les produits d'entretien, les produits pharmaceutiques, les analyses... soit une dépense moyenne de 235.00 € par jour d'ouverture.

POINT 3 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1) Décision budgétaire modificative Budget communal n°4/2015

Le Conseil Municipal,

. Considérant que les travaux supplémentaires de réfection de la voirie Rue de Rouhling doivent être imputés à l'article 2151 opération 264,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 266 (achat de bâtiment) pour 25 000.00 € et d'imputer cette somme à l'article 2151 opération 264.

2) Décision budgétaire modificative Budget communal n°5/2015

Le Conseil Municipal,

. Considérant que l'achat de la tondeuse et du treuil électrique doit être imputé à l'article 21571 opération 267,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 266 (achat de bâtiment) pour 1 200.00 € et d'imputer cette somme à l'article 21571 opération 267.

POINT 4 - DIVERS - INFORMATIONS

Le Maire fait le point sur les chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 25/09/2015

Le Maire,